



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé concernant la problématique du radon.

En réponse à la question parlementaire No 2542 du 8 novembre 2016 au sujet de l'exposition au radon, Madame la Ministre de la Santé a précisé que des mesures sont offertes de manières gratuites concernant les habitations privées et que des visites chez les propriétaires dans les régions à risque dans le nord du pays sont organisées régulièrement pour tenter de baisser les activités en radon. Selon le Gouvernement, un flyer en langues française et allemande a également été présenté lors de la journée européenne du radon le 7 novembre 2016 et qui aurait du être distribué prioritairement par l'intermédiaire des administrations communales et des cabinets des médecins généralistes des cantons du nord du pays.

Or selon nos informations, la plupart des citoyens concernés dans les régions à risque dans le nord de pays n'ont pas reçu d'informations sur la problématique du radon, ni reçu une visite de la part des services étatiques concernés.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Quelles sont les mesures et démarches concrètes qui ont été entretemps entamées voire réalisées sur le terrain ?
- Combien de visites chez les propriétaires ont été effectuées jusqu'à ce jour ?
- Quelles ont été les conclusions de ces visites ?
- Quand le flyer susmentionné sera-t-il distribué afin d'informer et de sensibiliser la population luxembourgeoise sur la problématique du radon ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen

Marco Schank

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG



Luxembourg, le 24 janvier 2017

Concerne: Réponse à la question parlementaire n° 2681 du 17 janvier 2016 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marco Schank
Réf. : 81bx160e6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de la soussignée à la question parlementaire n° 2681 du 17 janvier 2016 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marco Schank, concernant « la problématique du radon ».

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre de la Santé,

Lydia MUTSCH





Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 2681 du 17 janvier 2016 de Madame la Députée Martine Hansen et de Monsieur le Député Marco Schank, concernant « la problématique du radon ».

Afin de déterminer si une maison est concernée par une concentration en radon élevée, il faut d'abord faire des mesures de la concentration du radon. Ces mesures se font à l'aide d'un détecteur passif, exposé pendant 3 mois durant la période hivernale, dans une ou plusieurs pièces habitées de la maison. Comme il y a souvent d'importantes variations entre l'hiver et l'été de la concentration en radon dans les habitations à cause du chauffage ou bien de l'aération des pièces, il est préférable de mesurer entre octobre et avril. C'est donc la pratique retenue par la Direction de la santé.

Toute campagne de sensibilisation se fait idéalement en automne de chaque année afin d'inviter la population luxembourgeoise de faire procéder à un mesurage du radon. La sensibilisation du public, faite lors de la journée européenne du radon le 07 novembre 2016, a d'ores et déjà eu un effet assez important. Suite à cette campagne d'information, 530 demandes ont été enregistrées. Des mesures de la concentration du radon sont actuellement en cours dans toutes ces maisons. Le plan d'action pour aborder de manière plus systématique la problématique du radon prévoira évidemment des campagnes de sensibilisation, qui se feront désormais chaque automne, y compris la distribution des flyers.

En hiver 2014/2015, les mesures de la concentration du radon se sont faites presque essentiellement dans le contexte de l'étude pilote de la commune de Wahl sur environ 200 maisons. La division de la radioprotection a proposé aux habitants des maisons concernées par une concentration élevée, de les conseiller. Jusqu'à présent 12 ménages ont profité de cette offre, ce qui a donné lieu à 19 visites sur place. Il s'y ajoute des échanges par courriel ou par téléphone.

Lors de ces visites, la division de la radioprotection a réalisé des mesures pour chercher les points d'entrée du radon. Dans certains cas, elle a prêté des enregistreurs électroniques aux propriétaires pour répéter ces mesures sur plusieurs jours. Ceci permet par exemple d'optimiser la ventilation d'une maison. D'autres conseils concernent les méthodes de remédiation offertes par des firmes spécialisées. Après chaque assainissement, la division de la radioprotection contrôle de nouveau la concentration du radon.

La plupart des ménages se sont décidés pour une approche itérative en modifiant dans un premier lieu l'aération des maisons. Si dans certains cas, cette mesure simple a déjà eu un effet assez positif, pour d'autres l'effet n'était que marginal et des mesures de remédiation plus importantes sont nécessaires.

Finalement il y a lieu de noter que toute mesure de remédiation se décide par le propriétaire des habitations. Ainsi la division de la radioprotection de la Direction de la santé cherche le dialogue avec le propriétaire et tient compte des situations particulières des maisons. Même si la meilleure solution ne se dégage pas toujours lors d'une première visite et que les rendez-vous se font en fonction de la disponibilité des agents de la division de la radioprotection, je peux néanmoins assurer les honorables députés qu'il est donné suite chaque demande pour une visite en cas d'une concentration élevée de radon.



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 janvier 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Santé concernant la problématique du radon.

En réponse à la question parlementaire No 2542 du 8 novembre 2016 au sujet de l'exposition au radon, Madame la Ministre de la Santé a précisé que des mesures sont offertes de manières gratuites concernant les habitations privées et que des visites chez les propriétaires dans les régions à risque dans le nord du pays sont organisées régulièrement pour tenter de baisser les activités en radon. Selon le Gouvernement, un flyer en langues française et allemande a également été présenté lors de la journée européenne du radon le 7 novembre 2016 et qui aurait du être distribué prioritairement par l'intermédiaire des administrations communales et des cabinets des médecins généralistes des cantons du nord du pays.

Or selon nos informations, la plupart des citoyens concernés dans les régions à risque dans le nord de pays n'ont pas reçu d'informations sur la problématique du radon, ni reçu une visite de la part des services étatiques concernés.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Quelles sont les mesures et démarches concrètes qui ont été entretemps entamées voire réalisées sur le terrain ?
- Combien de visites chez les propriétaires ont été effectuées jusqu'à ce jour ?
- Quelles ont été les conclusions de ces visites ?
- Quand le flyer susmentionné sera-t-il distribué afin d'informer et de sensibiliser la population luxembourgeoise sur la problématique du radon ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Martine Hansen

Marco Schank

Députés